

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 18 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 19 minutes du matin,	Poste.
6 — 37 — — —	Direct.
9 — 04 — — —	Omnibus.
4 — 35 — — —	Express.
7 — 11 — — —	Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 02 minutes du matin,	Mixte (prix réduit).
7 — 52 — — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — —	Express.
4 — 54 — — —	soir, Direct.
5 — 47 — — —	Omnibus.
9 — 57 — — —	Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

D'importantes nouvelles nous arrivent par les dépêches de New-York. Il résulte de leur ensemble, composé, comme toujours, de bruits contradictoires, que l'avantage reste aux armées confédérées. Cette appréciation nous paraît, du reste, confirmée par le *Herald* qui assure que des propositions de paix, dont toutefois il ignore le caractère, sont discutées dans les conseils du président Lincoln. Cette assertion du journal fédéral, si elle n'est pas authentique, prouve du moins que l'opinion publique se préoccupe à New-York de mettre fin à une guerre désastreuse et sans résultats.

Les dépêches constatent que des renforts considérables sont venus se réunir aux armées, en vue d'une grande bataille qui sera livrée sans doute vers Chattanooga. L'armée confédérée de Braxton-Bragg s'élèverait à 125.000 combattants. On annonce, en outre, que les confédérés se sont emparés de Shelbyville, de Macnville et de Valdronridge; et, s'il n'y a pas d'erreur de chiffre dans la transmission de la dépêche qui apporte la nouvelle de ces nouveaux succès, ils auraient, à Shelbyville, fait 15.000 prisonniers.

Rien n'est changé à Charleston (*La France*.)

Les journaux anglais se préoccupent aujourd'hui d'une révolte sérieuse qui a éclaté, vers le milieu du mois de juillet, dans les tribus de la Nouvelle-Zélande.

Les colons ont été soutenus jusqu'ici par les soldats anglais de l'Australie, qui ont tous été

envoyés à leur aide, et par les habitants de cette colonie, qui leur ont adressé des munitions, des vivres, et qui vont même leur donner un corps de volontaires. Mais la rébellion serait loin d'être étouffée; le *Times* va même jusqu'à proposer l'envoi de troupes d'Angleterre: « La prospérité de la Nouvelle-Zélande dépend, dit-il, du succès de cette guerre, et le gouvernement de la reine ne doit rien épargner pour assurer une victoire complète. » (*Idem.*)

On lit dans la *Gazette de Breslau* :

Une proclamation du chef national de la ville de Varsovie prévient les habitants que les Russes se proposent de procéder à une seconde perquisition dans les maisons déjà une fois visitées et invite les locataires à se tenir sur leurs gardes. Le chef national autorise, en outre, les gendarmes nationaux à user de leurs armes en cas d'arrestation et rappelle le décret du gouvernement national qui interdit la loterie. — Havas.

Les lettres de Rome du 14 annoncent que l'ambassadeur russe a publié un avis ordonnant aux Polonais, dont les passeports sont périmés, de rentrer en Russie, sous peine de séquestration de leurs biens. La commission de cardinaux, chargée d'examiner le projet de code, a décidé la suppression au 1^{er} janvier de plusieurs tribunaux qui empiétaient sur la juridiction des tribunaux civils. On assure qu'on aurait également décidé la réduction des ports de lettres et des tarifs de douane. — Havas.

Nous avons, par la voie de la Havane, des

nouvelles de la Vera-Cruz, du 10 septembre. A cette date, la situation des affaires au Mexique était très-satisfaisante. Les municipalités continuaient à voter en faveur de S. A. I. l'archiduc Maximilien, et la moitié environ de la population avait déjà fait connaître son opinion. On pensait que vers la fin du mois de novembre le pays tout entier se serait prononcé en faveur du nouvel empereur, et que les actes officiels établissant ce vote pourraient lui être remis au commencement du mois de janvier prochain.

Les tribus indiennes, ayant à leur tête les chefs régulièrement nommés par elles, se prononçaient toutes en faveur de l'archiduc.

(*La France*.)

Le saint-père, dont les conseils et les exhortations ont puissamment contribué à déterminer l'archiduc à accepter le diadème mexicain, a adressé plusieurs lettres touchantes à l'archiduc, qu'il considère déjà comme le souverain de l'ancien empire de Montezuma. Dernièrement, Sa Sainteté a désiré sonder les intentions de Son Altesse impériale au sujet du prochain envoi d'un nonce apostolique à Mexico, en l'engageant à désigner le candidat dont la nomination lui agréerait le mieux. Le prince s'est prononcé en faveur soit de M^{sr} Franchi, soit de M^{sr} Vitelleschi. Le premier est l'auteur de la lettre que Pie IX a adressée à l'empereur de Russie en faveur de la Pologne. Ses talents d'écrivain étant trop précieux pour la cour de Rome, on pense toutefois que le pape ne voudra pas se priver d'un prélat si utile, et que, partant, le choix définitif tombera sur M^{sr} Vitelleschi.

(*Mémorial diplomatique.*)

FUNÉRAILLES DE M. BILLAULT.

Les dépouilles mortelles de S. Exc. M. Billault ont été ramenées vendredi à Paris.

Dès quatre heures du matin, toute la population de Basse-Goulaine, commune où S. Exc. M. Billault avait sa résidence, s'empressait autour de l'habitation. Vieillards, femmes, enfants, le village entier était là pour dire un dernier adieu à l'homme auquel chacun devait un bienfait. Le deuil était dans tous les cœurs, les larmes dans tous les yeux. On se souvenait et on pleurait.

La gendarmerie et un escadron de cavalerie ont formé l'escorte durant le trajet des Grésillères à Nantes.

Le général de la Motte-Rouge et le préfet, à la tête de toutes les autorités civiles et militaires, attendaient à la gare. Le sénateur maire de Nantes et ses adjoints, les députés, les vicaires généraux, le conseil municipal, la chambre et le tribunal de commerce, les magistrats, le corps académique, le bâtonnier, les avocats de Nantes s'étaient joints au cortège.

Toute la garnison, le corps des sapeurs-pompier et la douane étaient échelonnés sur les quais sous le commandement du général Cambriel.

Les abords de la gare étaient envahis, malgré une pluie torrentielle, par une population nombreuse et consternée. Il est impossible de peindre la douleur de tous les assistants. C'était vraiment un deuil public.

Au moment où le cercueil renfermant les restes mortels de M. Billault a été placé sur le wagon qui devait le transporter à Paris, M. Ferdinand Favre, maire de Nantes, a prononcé l'allocution suivante :

FEUILLETON.

LA PÊCHEUSE DE CREVETTES.

Lorsque pour la première fois je vis pêcher la crevette, j'étais à Boulogne-sur-Mer, une jolie ville qui semble s'être détachée des côtes de l'Angleterre pour venir se poser coquettement sur le sable de notre rivage. Il ne faut pas, en effet, une bien ingénieuse perspicacité pour reconnaître au premier coup-d'œil que Boulogne, cité française par le cœur, n'est cependant, par sa forme, sa population, ses habitudes et ses intérêts, qu'une colonie anglaise, une proche parente de Folkstone, qu'elle salue amicalement, à travers le détroit, toutes les fois que le ciel est pur et le soleil brillant.

Je me dirigeais, par une matinée de juillet, vers l'hôtel des Bains, situé sur la plage, vis-à-vis le quai du Petit-Paradis. Tout en cheminant sur le sable, je considérais à distance les élégantes proportions de l'édifice, qui se présente entouré d'une grille de fer, soutenu par des colonnes de stinkale, couronné d'une terrasse où les baigneurs vont res-

pirer le grand air salin et contempler un vaste horizon.

Tout-à-coup je fus distrait par l'arrivée de deux femmes qui passèrent devant moi. Elles étaient assurément remarquables, grâce à l'originalité de leur costume et à l'expression de leur physionomie.

Toutes deux marchaient pieds nus, vêtues d'un jupon rouge rapiécé descendant à peine au-dessous du genou, d'un tricot de laine violette qui dessinait rigide le buste, d'une écharpe de cotonnade enroulée autour de la tête, croisée sur le cou et nouée derrière l'occiput. Elles portaient au dos un grand panier rond, semblable à une hotte, lequel se rattachait aux reins par plusieurs lanières, et au-dessus de la poitrine par une courroie dont les extrémités se fixaient à deux anses tressées au bord du panier. Elles avaient sur l'épaule chacune un filet de moyenne dimension qui se pelotonnait sur une ou deux perches dont le poids courbait un peu leur corps.

C'étaient des pêcheuses de crevettes, qui s'en allaient travailler à marée basse.

L'une paraissait avoir cinquante ans; peut-être était-elle moins âgée, car la vivacité de son regard contredisait ouvertement l'assertion des rides pro-

fondes dont son front était sillonné. Une particularité contribuait sans doute à la vieillir en apparence: elle avait la peau toute tavelée de marques de la petite vérole; mais, sous la guipure du pigment, ses traits avaient conservé une certaine distinction, et l'on pouvait croire que la pauvre femme avait dû être belle avant qu'elle eût été atteinte et défigurée par cette maladie de la laideur.

Ce qui venait corroborer une telle opinion, c'était la vue de sa compagne, une toute jeune fille qui, quoique radieusement jolie, offrait avec elle une ressemblance intime où l'on reconnaissait sans peine la consanguinité de la mère et de l'enfant. Cette jeune fille avait une quinzaine d'années environ; elle était svelte et décaplée comme une statue de Canova. A travers l'étroitesse de son costume se décelait la fermeté d'un corps de marbre blanc teinté de rose. Mais ce qu'il y avait en elle de vraiment étrange, de presque idéal; c'était l'éclat suave, la pureté raphaëlique de son visage, que le hâle des brises de mer n'avait qu'imperceptiblement bruni. Des cheveux lustrés comme l'aile du corbeau, de grands yeux doux et pensifs sous l'arc irréfutable de deux sourcils bien noirs, un nez droit dont la rectitude aquiline n'excluait ni la finesse ni la grace,

une bouche toute mignonne et toute vermeille, laissant entrevoir dans un demi-sourire deux petites guirlandes de perles laiteuses: tel apparaissait ce visage aux contours harmonieux et charmants.

Ajoutons à cela un sentiment de bonté naïve, un reflet de candeur spirituelle, émanation d'une âme évidemment en équilibre avec toutes les séductions du corps, et l'on comprendra ma surprise et mon admiration.

Je m'étais arrêté; mon regard curieux et stupéfait suivait les deux femmes qui s'éloignaient rapidement. Elles n'étaient plus qu'à peu de distance des premières lames, lorsque plusieurs marins firent halte à deux pas de moi.

— Ohé! dit l'un, n'est-ce point Milady et la Chevrette que j'aperçois là-bas?

— Elles-mêmes, répondit un autre. Retiens ton cœur, Jean Picot, ou il va s'envoler.

— Bah! répliqua le premier. La Chevrette est trop jeune encore pour que Milady songe à la marier. C'est égal, elle est crânement gentille, la petite! et si raisonnable! et si douce!... Une vraie bénédiction, quoi!

« Milady, la Chevrette, » ces dénominations pittoresques, aiguës, je l'avoue, singulièrement

« Messieurs,
» Un deuil profond couvre la France!
» Une grande et rare intelligence vient de s'éteindre!

» Un homme que recommandaient à la vénération de tous sa haute probité, l'aménité de son caractère, la variété et l'étendue de ses connaissances, sa grande aptitude aux affaires, une éloquence pénétrante et persuasive, et, par-dessus tout cela, un dévouement aussi absolu qu'éclairé à l'Empereur et au pays, a rendu son âme à Dieu à un âge qui semblait encore lui promettre de longs jours.

» Il était à peine investi du pouvoir nouveau qu'il devait à la confiance du souverain, quand la mort inflexible est venue en paralyser l'exercice entre ses mains et nous ravir cette action modératrice et conciliante sur laquelle la France avait fondé tant d'espérances.

» Je ne veux pas, et vous ne voulez pas, messieurs, que ce cercueil qui renferme la dépouille mortelle de notre illustre concitoyen, franchisse les murs de cette ville qui fut comme le berceau de sa gloire, sans qu'un dernier et suprême adieu vienne lui dire tout ce que nos cœurs contiennent de regrets et de larmes.

» Pour moi, qui eus l'insigne honneur, pendant près de trente-cinq ans, d'être le collaborateur de M. Billault, soit au conseil municipal, soit au conseil général, soit enfin dans les divers degrés hiérarchiques de nos assemblées législatives, il me serait impossible de trouver des expressions qui pussent rendre ou même caractériser l'étendue de la douleur dans laquelle m'a plongé cette mort, aussi subite qu'imprévue.

» Pouvais-je penser qu'à son âge il me devancerait dans la tombe?

» Je perds en lui un de ces amis que Dieu ne nous donne qu'une fois.

» Et maintenant, adieu et au revoir! — Allez, chères et tristes dépouilles, où vous attendent des honneurs plus élevés, mais où vous trouverez difficilement des regrets plus sincères, des sympathies plus vives et plus profondes, des cœurs plus désolés.

Le wagon-salon, où se trouvait le cercueil, avait été disposé en chapelle ardente, où ont pris place deux sœurs de charité et des ecclésiastiques. Le wagon représentait à l'extérieur un char funèbre, surmonté d'une croix en or.

Partout, sur son passage, le convoi a été salué avec une profonde et respectueuse douleur. (La France).

Samedi, ont eu lieu, au milieu d'une foule immense, les funérailles de S. Exc. M. Billault, sénateur, ministre d'Etat, grand-croix de la Légion d'Honneur, etc.

La dépouille mortelle de M. Billault avait été placée, dès la veille, dans une chapelle ardente établie sous le péristyle du palais.

A onze heures précises, le char est arrivé,

trainé par six chevaux, caparaçonnés de drap noir semé d'étoiles d'argent. Aux quatre coins s'élevaient des figures allégoriques exprimant la douleur, et au sommet étaient placées, sur un coussin de velours noir, la toque de sénateur et les décorations du défunt.

Il était onze heures quand le char est entré dans la cour; alors a commencé le défilé du cortège. Le deuil était conduit par M. Busson, député, accompagné de ses enfants en bas âge, et par M. de la Nouë, maître des requêtes au conseil d'Etat, gendres l'un et l'autre du défunt; les autres membres de la famille marchaient également en tête du cortège.

Les coins du poêle étaient tenus par S. Exc. M. Baroche, ministre de la justice; S. Exc. M. Rouher, ministre, président le conseil d'Etat; S. Exc. M. Rouland, vice-président du Sénat, remplaçant S. Exc. M. Troplong; M. Alfred Leroux, vice-président du Corps-Législatif.

L'Empereur était représenté par S. A. le prince Charles Bonaparte, le général Fleury, l'un de ses aides-de-camp, premier écuyer; M. le marquis de Chaumont-Quitry, chambellan.

Venaient ensuite tous les ministres et tous les membres du conseil privé, le Sénat, le Corps-Législatif, le conseil d'Etat, la cour des comptes, le tribunal de première instance, le tribunal de commerce, la préfecture de la Seine, la préfecture de police, l'Institut, la Faculté de médecine, la Faculté des lettres, la Faculté des sciences, le chapitre impérial de Saint-Denis et une députation du clergé de Paris.

Lorsque le cortège s'est mis en marche, le canon des Invalides s'est fait entendre.

Les honneurs militaires ont été rendus à la dépouille mortelle de S. Exc. M. Billault par: Deux régiments d'infanterie de la garde impériale;

La 3^e division d'infanterie du 1^{er} corps d'armée;

Deux escadrons du 3^e régiment de dragons et deux escadrons du 12^e régiment de même arme, avec l'étendard et la musique du 3^e régiment;

Une batterie du 9^e régiment d'artillerie montée;

Un bataillon de la garde de Paris, escortant à droite et à gauche le char funèbre. Ce bataillon est entré seul dans le cimetière, où il a exécuté une salve de mousqueterie au moment où le corps a été descendu dans la tombe.

Toutes ces troupes étaient réunies sous le commandement supérieur de S. Ex. M. le maréchal Magnan, commandant de l'armée de Paris.

Le corps a été reçu à la porte de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois par tout le clergé de la paroisse, et la messe en plain-chant a été célébrée par M. l'abbé Jouselin, curé de Sainte-Elisabeth, ami du défunt.

L'absoute a été donnée par Mgr l'archevêque de Paris.

Après la cérémonie religieuse, qui s'est terminée vers une heure, le cortège s'est rendu, dans l'ordre déjà indiqué, au cimetière du Mont-Parnasse, en suivant le boulevard de Sébastopol (rive gauche). A mesure que le char funèbre avançait, une foule immense et recueillie se pressait et venait augmenter le nombre déjà si considérable des assistants.

La dépouille mortelle de l'illustre homme d'Etat a été déposée dans un caveau à côté de celle de M^{me} Billault, morte il y a deux ans.

Il appartenait à M. Baroche, l'éminent ministre, qui portait avec lui la parole pour le gouvernement, de se faire l'interprète de la douleur publique. D'une voix émue, il a adressé en ces termes l'adieu suprême à celui qui fut son collègue et son ami:

« Messieurs,
» Au moment où la France semblait se recueillir et faire déjà silence pour écouter la parole auguste qui, dans quelques jours, allait ouvrir les travaux d'une législature nouvelle, un cri de douleur a tout à coup retenti, annonçant la mort de M. Billault.

» Le mal dont on le savait atteint semblait avoir cédé. Il allait revenir au milieu de nous, se préparer à ces luttes glorieuses qui, depuis plusieurs années, l'avaient placé si haut dans l'estime publique, et, le jour même où il était attendu, éclate la fatale nouvelle: la France et l'Empereur ont perdu un de leurs serviteurs les plus éminents.

» Quelle parole pourrait peindre la profonde douleur qui a tout à coup saisi la France entière et dont j'aperçois autour de cette tombe de si tristes témoignages!

» Mais aussi, quel solennel et légitime hommage rendu spontanément par tout un peuple à l'homme d'Etat éminent, à l'orateur illustre! et que pourrait ajouter à ces unanimes regrets, à cet éclat de la reconnaissance nationale, le récit des services rendus par M. Billault, le détail de ses triomphes oratoires dont beaucoup d'entre vous ont été les témoins et dont chacun a conservé le souvenir?

» La voix publique, qui sera bientôt la voix de l'histoire, les a déjà pieusement rappelés, et ce n'est pas sur le bord de cette tombe, en présence des larmes qui coulent de tous les yeux et au milieu de sanglots mal étouffés que je pourrais vous en présenter le tableau; mes forces n'y suffiraient pas.

» L'honneur qui m'est réservé de prononcer ici les dernières paroles, je ne le dois qu'au privilège de l'ancienneté parmi mes collègues. Mon amitié pour M. Billault aurait pu le mériter. Aussi, je le sens, je dois me hâter, si je veux jusqu'au bout rester maître de mon émotion.

» Je ne vous redirai donc ni les succès judiciaires, ni les débuts parlementaires de notre illustre collègue.

» Il a à peine atteint l'âge où tant d'autres commencent que déjà il est l'un des maîtres de la parole et se place à la tête d'un de nos grands barreaux. Sa réputation s'est élevée si haut qu'aux élections générales de 1837, trois collèges électoraux se disputent l'honneur de l'envoyer à la Chambre, préparant, par cette triple consécration, les succès qui l'attendent à la tribune.

» Bientôt, en effet, son argumentation ingénieuse et pressante, sa parole agile, incisive, toujours élégante et souvent élevée, attirent sur lui l'attention générale. Parmi les politiques le plus expérimentés, parmi les orateurs les plus habiles, les uns le saluent comme un puissant auxiliaire, les autres reconnaissent en lui un adversaire redoutable et digne d'eux. Ai-je besoin de dire que, dans cette première partie de sa carrière politique, M. Billault dépasse tout ce que ses débuts avaient promis?

» Dans la seconde et dans la plus brillante phase de sa vie, alors que M. Billault, dont l'Empereur a de suite compris la haute intelligence, est successivement président du Corps législatif et deux fois ministre de l'intérieur, avec quelle dignité, quelle sagesse, quelle autorité il dirige les débats des deux premières sessions du Corps législatif! Avec quelle habileté il préside à l'administration intérieure de l'Empire! Quel puissant concours il apporte aux grandes pensées, aux patriotiques intentions de l'Empereur!

» Mais enfin l'année 1860 est arrivée. Des modifications graves sont apportées aux relations du gouvernement avec les grands corps de l'Etat. L'Empereur ouvre un champ plus vaste aux débats législatifs: M. Billault est ministre sans portefeuille; il reçoit la grande et noble mission d'exposer aux Chambres et au pays la politique de l'Empereur dans la direction des affaires du dehors.

» Devant lui se posent tour à tour les questions d'Italie, de Syrie, du Mexique, de la Pologne. Et alors, empruntant une force et une inspiration nouvelles à la sagesse, à la grandeur des idées, des conceptions qu'il est chargé de développer et de défendre, le talent de l'orateur, déjà si complet, si élevé, grandit et s'élève encore; il prend un éclat, et, pour ainsi dire, une ampleur qui étonnent même ses admirateurs les plus ardents; et tous sont forcés de convenir que jamais plus grande politique n'a été plus puissamment défendue.

» Hélas! messieurs, par quelle fatalité de si brillants, de si légitimes succès devaient-ils être si courts! Par quelle fatalité, alors que les services rendus en présageaient de plus grands, alors que dans une lutte peut-être plus ardente encore de nouveaux triomphes allaient s'ajouter aux anciens, cette parole puissante, cette vaste intelligence ont-elles été frappées d'un coup si subit et si imprévu?

» Prosternons-nous devant les décrets de Dieu, qui tient dans ses mains les hommes

ma curiosité.

Au risque d'être mal accueilli, je m'adressai à celui qu'on avait appelé Jean Picot, et je lui exprimai mon étonnement de ce que je venais d'entendre.

Il me toisa d'un coup-d'œil, et me répondit sommairement:

— La Chevette est ainsi nommée à cause de sa vivacité dans l'eau, et parce qu'elle est la plus adroite pécheuse de Boulogne. Quant à Milady, c'est toute une histoire, mais ce serait trop long à vous raconter. Bonjour, monsieur!

Et il me tourna le dos, puis il reprit sa marche, suivi de ses compagnons, qui riaient sous cape de mon air déconcerté.

Un instant après, j'allais continuer mon chemin vers le Casino, lorsque me vint la fantaisie de voir pêcher la crevette.

Bien entendu le désir de me trouver près de la Chevette était pour beaucoup dans cette fantaisie-là.

Quand j'arrivai au bord de la vague, qui déferlait mollement sur la grève, une scène maritime et charmante s'offrit à mes yeux. Le soleil, encore incliné vers l'orient, tamisait dans un grand nuage diaphane

ses rayons attédis, et venait colorer d'une lumière rosée, pour ainsi dire vaporeuse, toute l'étendue de la mer.

Au milieu de cette clarté suave, les deux pêcheuses se profilaient à merveille, la jeune fille surtout, dont les mouvements agiles avaient une desinvolture et une grâce qui ravissaient. Le Poitevin et Isabey, ces maitres en l'art de reproduire les aspects familiers du rivage, se fussent laissé tenter par la réalité poétique de ce délicieux tableau.

Cependant, si j'étais assez rapproché pour bien apprécier l'ensemble de la scène, j'étais encore trop éloigné pour saisir et comprendre parfaitement les détails de la pêche, qui se faisait à une certaine distance du bord de l'eau, car la pente de la plage est presque insensible en cet endroit. Je résolus dès lors de parvenir jusqu'à la zone où pêchaient Milady et sa fille, que la marée descendante ne mouillait guère au-dessus du genou.

En une minute j'étais nu-pieds et jambes nues. Le flot commençait à me caresser l'orteil, lorsque j'aperçus à mes côtés un Anglais nommé lord F....

Le lorgnon dans l'œil et le sourire aux lèvres, il savourait avec une satisfaction évidente les harmonies de la perspective qui m'avait si doucement captive.

Lord F... avait une réputation d'excentricité qu'il méritait assurément. On citait de lui des actions fort originales accomplies avec un sang-froid parfait.

Au demeurant, c'était un excellent homme, très-spirituel, très-poli et très-généreux, quoiqu'il possédât plusieurs millions.

— Jolie marine! jolie pêcheuse! murmura-t-il avec un accent d'outre-Manche qui n'avait, d'ailleurs, rien de choquant.

Puis, comme je traversais l'écume argentée dont se frangeait l'Océan, je le vis s'avancer lui-même dans la mer, tranquillement, en bottes vernies, en pantalon de coutil blanc, sans paraître songer à ce qu'une promenade si romantique avait d'inusité, d'étrange, de subversif du *cant* anglais.

Nous fûmes bientôt l'un et l'autre dans le remous où la Chevette et sa mère pêchaient avec un engin que la science technique nomme une truble.

Une truble est un filet qui s'arrondit et se prolonge en poche, le bord en est tendu par un demi-cercle de bois, une corde forme le diamètre; au milieu de cette corde, un bâton est attaché par un bout et fixé solidement au demi-cercle de bois. On appuie sur le manche pour ratisser les fonds sableux avec la corde de la truble, après quoi on retire le filet, et la cre-

vette se trouve prise dans la poche dont les mailles sont serrées.

Comme on le voit, cette pêche est facile; elle exige cependant une certaine dextérité, et la Chevette y déployait une prestesse, une coquetterie naturelle, qui expliquaient la singularité de son surnom.

Elle ramenait souvent au-dessus de l'eau sa truble abondamment fournie de ces petits crustacés de mer, et sa hotte se remplissait comme par magie.

A ce jeu primitif du filet, qui convient surtout aux femmes et aux enfants, Milady était visiblement moins adroite.

Elle se plaignait de sa mauvaise chance en souriant et en contemplant sa fille avec un certain orgueil maternel.

Mais tout à coup elle nous aperçut, lord F... et moi, nous dirigeant vers la Chevette, et elle devint sérieuse, presque sombre.

Par un mouvement d'effroi instinctif elle se rapprocha de sa jeune compagne, comme si elle se disposait à la défendre, et se plaça brusquement devant l'Anglais, qu'elle envisagea d'un regard malveillant.

comme les peuples; et puisqu'il ne nous reste plus qu'à admirer le modèle qui nous est élevé, qu'à pleurer l'ami que nous perdons, unissons nos éloges et nos regrets aux regrets et aux éloges de la France tout entière.

Le signal de ce deuil public, c'est l'Empereur qui l'a donné: c'est lui qui, le premier, a connu et apprécié la perte qu'il venait de faire, et qui l'a noblement déplorée.

Cet auguste témoignage d'une si haute estime est le plus grand honneur qui peut être rendu à notre éminent collègue.

Il sera, pour les amis de M. Billault, pour sa famille si cruellement frappée, le seul adoucissement à une immense douleur.

Le pays tout entier, le souverain lui-même, s'associant à leur deuil et à leur désespoir, relèveront le courage de ces nobles et pieuses femmes qui, jusqu'au dernier instant, ont entouré leur père de soins si dévoués. Et ces fils d'une glorieuse adoption, dont l'un, par de brillants succès, avait déjà plus d'une fois bien doucement ému le cœur de M. Billault, ils sentiront redoubler leur force et leur énergie à la pensée que leur nom est désormais inséparable d'un nom illustre et vénéré.

Pour nous, ses collègues, ses amis, compagnons de ses luttes et de ses travaux, qui, mieux que personne, avons pu apprécier et pouvons dire à tous la loyauté de son caractère, la bonté de son cœur, la sûreté de ses relations et toutes les qualités de l'âme qui, chez lui, rehaussaient l'éclat du talent et la grandeur du mérite, nous conserverons pieusement son souvenir, nous tâcherons de nous inspirer de ses exemples, et après avoir une dernière fois incliné la tête devant cette tombe où nous laissons une partie de nous-même, nous nous relèverons en disant à ceux qui nous écoutent: Honorez le chef qui vient de tomber sur le champ de bataille, mais ayez bon courage. Serrons-nous tous autour de ce trône qui est la sauvegarde de la France! Pressons-nous autour du souverain qui a sauvé ce pays, et qui saura défendre son œuvre. La France est puissante et féconde en glorieux enfants. Pleurons sur celui qui n'est plus, et ce devoir rempli, imitons-le, chacun dans la mesure de nos forces, et, comme lui, servons jusqu'au dernier soupir la France et l'Empereur.

Ces nobles et élégantes paroles, prononcées d'une voix souvent interrompue par l'émotion, ont trouvé un sympathique écho dans tous les cœurs.

S. Exc. M. Roulland a ensuite pris la parole et après lui M. Alfred Leroux. (Moniteur.)

Nouvelles Diverses.

Les dépêches et les journaux de Madrid annoncent d'une manière certaine que S. M. l'Impératrice aurait accepté la gracieuse invitation de la reine d'Espagne. On écrit de Valence que Sa Majesté doit partir, aujourd'hui 18 octobre, pour se rendre à Madrid, où tous les préparatifs sont faits pour lui offrir une magnifique réception. *La Epoca* assure aussi que, malgré son incognito, Sa Majesté habitera le palais de la reine.

M. le ministre de l'instruction publique a décidé que désormais il ne serait accordé aucune dispense d'âge en faveur des candidats au baccalauréat ès-lettres et au baccalauréat ès-sciences.

Ces candidats ne seront donc admis à s'inscrire qu'autant qu'ils justifieront, au moment de l'examen, qu'ils sont âgés de seize ans au moins. Toute demande de dispense à cet égard, sur quelque motif qu'elle soit appuyée, sera regardée comme nulle et non avenue.

Le Cher atteignait, le 16, à St-Aignan, 1 m. 84 à l'échelle.

La Vienne, à Châtellerauld, a atteint 2 m. 05, le 16, à 6 h. du soir.

Orléans, le 19 octobre à 9 h. 45 m. matin. Le maximum de la crue de la Loire a été observé à Orléans le 18 octobre à 2 heures du soir. Au lieu de 2 m. 35, il s'est élevé à 2 m. 60, par suite des nouvelles crues de la Haute-Loire et de l'Allier.

Ce matin la Loire est descendue à 2 m. 40 au pont d'Orléans.

A Saumur, la Loire marquait ce matin, à l'échelle du quai de Limoges, 3^m 48.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.
Session de 1863.
(Suite.)

Un membre du Conseil signale un vœu du Conseil d'arrondissement de Saumur tendant à obtenir que le ruisseau de Saut-Caille, qui sépare le hameau de ce nom de la Grande-Bournée, soit accepté comme limite définitive entre les communes de Nueil et des Cerqueux.

Le Conseil d'arrondissement ajoute que cette mesure mettrait fin aux difficultés soulevées entre ces deux communes par l'application de la loi du 16 mars 1861, qui a déterminé leurs circonscriptions.

Le Conseil général, sur les observations fournies par M. le préfet ne s'associe pas à ce vœu du Conseil d'arrondissement de Saumur, cette affaire, à l'appui de laquelle il n'existe aucun dossier, n'étant pas instruite.

Un membre de la première commission donne lecture du rapport de M. le préfet sur la taxe municipale sur les chiens.

Il résulte de ce rapport que le montant des rôles, qui s'élevait, en 1862, à 78,082 fr., est descendu, en 1863, à 76,325 fr.

Acte est donné de cette communication.

Les crédits ordinaires pour entretien du mobilier des sous-préfectures sont votés par le Conseil; ils s'élèvent à 300 fr. pour chaque sous-préfecture.

D'après la loi de finances du 13 mai 1863, le contingent du département de Maine-et-Loire pour 1864 a été fixé ainsi qu'il suit :

Contribution foncière, 2,648,843 f.
— personnelle-mobilière, 482,737
— portes et fenêtres, 374,933

D'après les variations qui se sont produites dans chaque arrondissement, et dont l'état a été soumis au Conseil, M. le directeur des contributions directes propose de répartir ainsi qu'il suit les contributions diverses entre les cinq arrondissements. Voici ce qui a été attribué à l'arrondissement de Saumur :

Contribution foncière, 545,526 f.
— personnelle mobilière, 102,059
— portes et fenêtres, 70,907
(La suite à un prochain numéro.)

VILLE DE SAUMUR.

TRAVAUX de réparation et d'entretien des bâtiments communaux et des propriétés communales.

Le Maire de la ville de Saumur, officier de la Légion-d'Honneur, député au Corps-Législatif,

Préviens les entrepreneurs de travaux publics et les chefs-ouvriers, que le 25 novembre 1863, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, aux adjudications au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de réparation et d'entretien à exécuter dans les rues, places, égouts, bâtiments, promenades, etc., de la ville de Saumur, pendant les années 1864, 1865, 1866, 1867, 1868 et 1869.

Lesdits travaux sont divisés en trois parties, chacune de ces parties fera l'objet d'une adjudication spéciale, SAVOIR :

1° Travaux de terrassements et pavages;
2° Travaux de jardinage;
3° Travaux d'entretien des bâtiments communaux.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADJUDICATION.

Les adjudications auront lieu au rabais et sur soumissions cachetées.

Le rabais portera sur l'ensemble des prix, à raison de tant de centimes par franc et sans fraction de centime. Dans le cas où, contrairement à cette prescription, on énoncerait dans l'acte de soumission des fractions de centime, le rabais serait de droit porté au centime immédiatement supérieur, qui deviendra le taux de ladite soumission.

Nul ne sera admis à concourir s'il ne présente toutes les qualités requises pour entreprendre des travaux et en garantir le succès. A cet effet, chaque concurrent sera tenu de fournir un certificat de moralité délivré par le maire de sa commune; un certificat de capacité, ayant au plus six mois de date, délivré par un architecte connu, ou par un ingénieur des ponts-et-chaussées, et une promesse de cautionnement.

Ces pièces, qui devront être légalisées, seront jointes à la soumission, sous une enveloppe commune, mais dans un paquet séparé.

Ce paquet portera en suscription: *Certificats et cautionnement.*

L'enveloppe qui contiendra la soumission portera ce titre: *Soumission.*

Enfin, sur l'enveloppe commune, sera indiquée la nature du travail pour lequel on soumissionne, c'est-à-dire l'un des titres suivants: *Bâtiments, Jardinage ou Terrassements et Pavages.*

Les soumissions seront écrites sur papier timbré.

Le cautionnement à fournir sera en argent ou en immeubles.

S'il est en argent, la somme déposée sera égale à la moitié du montant, évalué dans l'adjudication à intervenir, d'une année des travaux à exécuter par chacun des adjudicataires.

S'il est en immeubles, il devra reposer par hypothèque sur des biens situés dans l'arrondissement, d'une valeur libre, égale à trois fois la somme exigée pour le cautionnement en argent.

Les paquets seront déposés sur le bureau avant l'heure indiquée pour leur ouverture et recevront un numéro d'ordre.

Aucun paquet ne sera reçu, sous quelque prétexte que ce soit, après l'ouverture de la séance.

Le premier cachet sera rompu publiquement et il sera dressé un état des pièces contenues sous ce premier cachet.

L'état dressé, les concurrents se retireront de la salle d'adjudication, et le Maire, après

avoir consulté les membres du bureau, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, la séance redeviendra publique, le Maire annoncera la décision. Les soumissions seront alors ouvertes publiquement, et, par chaque nature d'adjudication, le soumissionnaire qui aura fait l'offre d'exécuter les travaux aux conditions les plus avantageuses sera déclaré adjudicataire.

Si deux concurrents, dans la même adjudication, offraient le même rabais, il serait procédé entr'eux, séance tenante, à une nouvelle adjudication.

Si l'un des certificats qui accompagnent la soumission n'est pas admis, la dite soumission ne sera pas ouverte.

Les frais d'enregistrement seront au compte respectif de chacun des adjudicataires, ainsi que ceux de copie des plans, devis et détail, etc.

Les frais d'affiches et d'impressions quelconques, nécessaires pour arriver aux fins des dites adjudications, seront partagés entre les trois adjudicataires, dans les proportions suivantes :

Terrassements et pavages. 4/20
Jardinage. 1/20
Travaux des bâtiments. 15/20

Les concurrents pourront prendre connaissance des devis et cahiers des charges, etc, au secrétariat de la Mairie.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 17 octobre 1863.
Le Maire, LOUVET.

Nota. — Les soumissions qui ne seront pas sur papier timbré et accompagnées des pièces ci-dessus mentionnées pourront être déclarées nulles, ainsi que celles qui ne seront pas conformes au modèle ci-après.

MODÈLE DE SOUMMISSION.

Je soussigné (noms, prénoms et profession), demeurant à rue faisant élection de domicile à Saumur, chez y demeurant, rue m'engage à exécuter les travaux (soit de jardinage, soit de terrassements et pavages, soit d'entretien des bâtiments) dépendant des propriétés communales de la ville de Saumur, pendant les années 1864, 1865, 1866, 1867, 1868 et 1869, moyennant un rabais de (indiquer en toutes lettres le nombre de centimes, sans fraction de centime) par franc, sur tous les prix indiqués aux devis et série de prix, dressés par M. l'Architecte-Voyer de la ville.

Fait à Saumur, le 1863.
(588) (Signature.)

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

La feuille officielle de lundi contient des décrets par lesquels: M. Rouher, ministre président le conseil d'Etat, est nommé ministre d'Etat, en remplacement de M. Billault, décédé.

M. Roulland, premier vice-président du Sénat, est nommé ministre président le conseil d'Etat, en remplacement de M. Rouher, appelé à d'autres fonctions.

Le nombre des vice-présidents du conseil d'Etat est fixé à trois. — Les vice-présidents du conseil d'Etat, en l'absence du président ministre président, et sur sa désignation, président les assemblées générales et les sections réunies du conseil d'Etat. — Les vice-présidents du conseil d'Etat exerceront auprès du Sénat et du Corps législatif, dans toutes les affaires, les attributions déterminées par l'article 51 de la Constitution.

M. Forcade la Roquette, ancien ministre des finances, et M. Chaix-d'Est-Ange, ancien procureur-général à la cour impériale de Paris, sont nommés vice-présidents du conseil d'Etat.

M. Vuitry, gouverneur de la Banque de France, est nommé vice-président honoraire du conseil d'Etat.

Tous ces décrets sont datés du 18 octobre. Un autre décret confirme les concessions de

médailles militaires faites au corps expéditionnaire du Mexique par le général commandant en chef.

Varsovie, 18 octobre, 10 heures 55 du soir. (Officiel). Ce matin le feu a pris simultanément à trois endroits de l'hôtel-de-ville de Varsovie, dans l'intérieur des archives, séparées entre elles par des cours. Ce fait paraît être l'œuvre d'incendiaires. Toutes les caisses, les valeurs, livres de compte et objets précieux ont été sauvés. — Havas.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 17 octobre.

Revue politique de la semaine. — Courrier de voyage. — Événements de Pologne. — Le général Juan Crisostomo Falcon. — La Muse d'Anaphé. — Le comte de Gracia. —

Notre-Dame des Arts. — Poursuite à mort, nouvelle. — Fête du 15 août à Pondichéry. — Chronique musicale. — Revue scientifique. — Ma Maison, romance. — Mécanique appliquée: Balance aéro-hydrostatique de M. Seiler. — Compagnie générale du Factage parisien. — Bulletin bibliographique.

Gravures: Séjour de l'Empereur à Saint-Jean de Luz: l'Empereur visitant la baleine échouée sur la plage. — Mgr Pélagio Labastida, archevêque de Mexico. — Le général Miramon, commandant en chef des troupes mexicaines. — Le général Juan Almonte, membre du gouvernement mexicain. — Couvent et fortifications russes à Czenstochowa. — Le général J.-C. Falcon, président de la république de Venezuela. — La Muse d'Anaphé. — Le comte de Gracia. — Nouvel établis-

sement de l'institution de Notre-Dame des Arts, à Neuilly. — Fête du 15 août à Pondichéry (9 gravures). — Ma Maison, paroles et musique de M. G. Nadaud. — Cascatelles de Tivoli. — Gare du Factage parisien, rue Culture-Sainte-Catherine. — Rébus.

Marché de Saumur du 17 Octobre.

Froment (l'hectol.)	15 94	Huile de lin.	57 50
2 ^e qualité.	15 32	Paille hors barrière	24 70
Seigle.	9 —	Foin.	70 50
Orge.	9 —	Luze (les 750 k)	70 20
Avoine (entrée).	8 15	Graine de trèfle.	50 —
Fèves.	11 —	— de luzerne.	50 —
Pois blancs.	30 —	— de colza.	26 50
— rouges.	28 —	— de lin.	28 —
Cire jaune (50 kil.)	160 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ord.	55 —	(l'hectolitre).	—
— de chenevis.	52 —	— cassées (50 k.).	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur 1862.	1 ^{re} qualité	à	»
Ordin., envir. de Saumur, 1862	1 ^{re} id.	65	à
Id.	2 ^e id.	60	à
Saint-Léger et environs 1862,	1 ^{re} id.	55	à
Id.	2 ^e id.	50	à
Le Puy-N.-D. et environs 1862.	1 ^{re} id.	50	à
Id.	2 ^e id.	45	à
La Vienne, 1863.	1 ^{re} id.	32	à 36

ROUGES (3).

Souzay et environs 1862.	1 ^{re} qualité	80	à 90
Champigny, 1862.	1 ^{re} id.	180	à
Id.	2 ^e id.	120	à 140
Varrains, 1862.	1 ^{re} id.	80	à 90
Bourgueil, 1862.	1 ^{re} qualité	100	à
Id.	2 ^e id.	90	à
Restigny 1862.	1 ^{re} id.	70	à 75
Chinon, 1862.	1 ^{re} id.	75	à
Id.	2 ^e id.	70	à

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :
Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

COUPES DE BOIS-TAILLIS

A VENDRE
A L'ADJUDICATION,
Qui aura lieu, par le ministère de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, sur les coupes ci-après indiquées, Le lundi 2 novembre 1863, à dix heures du matin.

Les coupes à vendre comprennent :

1^o La douzième coupe de la forêt de Brossay ou de Montreuil, sise commune de Cizay, contenant. 12 h. 75 a. 70 c.

2^o Et la coupe de la Madeleine, sise commune de Vaudelnay-Rillé, joignant la grande route de Doné à Montreuil, contenant. 7 hect. S'adresser, pour tous renseignements, à M. MÉNARD, propriétaire à Montreuil-Bellay, ou à M^e GALBRUN, notaire. (589)

Etude de M^e L. BOULLY, notaire à Brain.

LANDES

A AFFERMER.

M. le Maire de la commune de la Breille fait savoir qu'à sa requête, il sera procédé, le dimanche 22 novembre 1863, à midi, et le lendemain par continuation s'il y a lieu, à 10 heures du matin, au canton des Loges, commune de La Breille, à l'auberge du sieur Boucher, par le ministère de M^e Louis Bouilly, notaire à Brain, à l'affermement, au plus offrant et dernier enchérisseur, pour 9 années, qui commenceront à courir à la Toussaint 1864, des landes, dites des Loges, appartenant à ladite commune de La Breille, divisées en 19 lots, contenant ensemble 112 hectares 43 ares 45 centiares et aux conditions énoncées au cahier des charges déposé en l'étude dudit M^e Bouilly, notaire à Brain. (590)

A AFFERMER

Pour le 1^{er} mars 1864,

UNE PRAIRIE

NOMMÉE L'ILE LABBÉ

Contenant 40 hectares, située commune de Saint-Lambert-des-Levés. Cette prairie fait partie de l'île Ponneau. S'adresser à M. PONNEAU, rue Royale, 13, à Saumur. (591)

A VENDRE

FAISANS argentés et dorés. S'adresser à M^e CHARPENTIER, à Saint-Lambert-des-Levés. (592)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 25 octobre 1863, à midi, En un ou plusieurs lots, au gré des acquéreurs,

D'UNE PROPRIÉTÉ, appartenant à MM. les héritiers Bouge, sise au Chapeau, commune de Saint-Lambert, joignant la route de Tours des deux côtés, consistant en deux corps de bâtiments, pavillon, jardins plantés d'arbres à fruits et de ceps en bon rapport, avec plusieurs puits et bassins, quartier et une pièce d'eau très-poisonneuse.

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication pour la totalité ou pour portions. Il y aura facilités pour les paiements.

S'adresser audit M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, et à M. PERREAU-BOUGE, quai de Limoges, 145, à Saumur. (562)

A VENDRE

BUSSES neuves en bois de chêne, POINCONS, PETITS FUTS, BARRIQUES de Bordeaux et TONNES. Chez M. DUVAU-GIRARD fils, à Saumur. (534)

A LOUER

Présentement,

MAISON, située à l'angle de la rue du Pavillon et du quai Saint-Nicolas, anciennement occupée par M. ALBERT. S'adresser chez M. OUVREAU, boulanger, rue du Portail-Louis. (558)

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Située au bas du Petit-Puy, route de Dampierre, avec un joli jardin. S'adresser à M. Javaud, libraire, à Saumur. (419)

A LOUER

MAISON AVEC GRAND JARDIN, Cour, Remise

ET ÉCURIE POUR DEUX CHEVAUX, Rues de la Chouetterie et du Champ-de-Foire.

S'adresser à M. Eugène RATOUIS, ou à M. BOUJU, rue de la Chouetterie. (545)

BON BILLARD

A VENDRE

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

TROIS CAVES

Situées Grand'Rue, n^o 9.

Ces caves sont hors d'inondation. S'adresser à M^e veuve HUGONNET.

ON DEMANDE à traiter d'un OFFICE DE NOTAIRE de 3^e classe. S'adresser au bureau du journal.

MAGASIN

DE LIBRAIRIE

Situé à Saumur (Maine-et-Loire), A CÉDER

Pour cause de santé.

S'adresser à M. A. GAULTIER, libraire à Saumur. (568)

AVIS.

On demande un APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

On demande une COMPTABILITÉ ou une place de VOYAGEUR. S'adresser au bureau du journal.

LA FÉODALITÉ

ET

LE DROIT CIVIL FRANÇAIS

Par G. D'ESPINAY,

Juge au tribunal civil de Saumur, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

Mémoire couronné par l'Académie de législation.

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.

LIVRE I^{er}. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité; — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques; — Vasselage militaire; — Bénéfices; — Colonat; — Servage, etc.

LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité; — Fiefs; — Censives; — Maimortes; — Mariage féodal; — Bail féodal; — Gardes noble et roturière; — Successions, etc.

LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Etablissement de la monarchie absolue; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux; — Directe royale universelle; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.

Un volume in-8^e. — Prix: 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir; GAULTIER, libraire, r. St-Jean; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

NOUVEAU DICTIONNAIRE Complet

DES COMMUNES

De la France et des Colonies françaises.

Contenant la nomenclature de toutes les communes, leur division administrative, leur population d'après le dernier recensement, leurs principales sections, les bureaux de poste, leur distance de Paris, les stations de chemins de fer, les bureaux télégraphiques, l'industrie, le commerce, les productions du sol, etc., accompagné de la carte de France et des chemins de fer, par M. GINDRE DE MANCY.

Un volume grand in-8^e. — 12 francs. — Envoi franco.

GARNIER FRÈRES, rue des Saints-Pères, 6, à Paris.

REVUE DE L'ANJOU

ET

DE MAINE-ET-LOIRE

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers.

La REVUE de l'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît maintenant tous les mois, et forme à la fin de l'année, deux beaux volumes, grand in-8^e, l'un consacré à la publication de manuscrits anciens et inédits, concernant l'histoire de l'Anjou, et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

Prix de l'abonnement: 15 francs par an.

On souscrit à Angers, chez MM. COSNIER et LACHÈSE, libraires-éditeurs, et chez les principaux libraires du département.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 17 OCTOBRE.			BOURSE DU 19 OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
au comptant.						
3 pour cent 1862.	67 15	»	»	67 45	»	30
4 1/2 pour cent 1852.	95 50	»	»	96	»	50
Obligations du Trésor.	450	»	»	450	»	»
Banque de France.	3396	»	10	3360	»	30
Crédit Foncier (estamp.).	»	»	»	1335	»	»
Crédit Foncier, nouveau.	»	»	»	1255	»	»
Crédit Agricole	670	»	5	660	»	10
Crédit Mobilier	1142 50	»	»	1155	»	12 50
Comptoir d'esc. de Paris.	755	»	»	755	»	»
Orléans (estampillé)	978 75	»	»	973 75	»	5
Orléans, nouveau.	811 25	»	2 50	813 75	2 50	»
Nord (actions anciennes).	983 75	»	»	986 25	2 50	»
Est.	510	2 50	»	506 25	»	3 75
Paris-Lyon-Méditerranée.	1008 75	»	»	1025	»	16 25
Midi.	692 50	»	7 50	697 50	5	»
Ouest	518 75	1 25	»	515	»	3 75
Genève	498 75	1 25	»	»	»	1 25
Dauphiné	483 75	»	»	485	»	1 25
Ardennes	»	»	»	478 75	»	»
Algériens	»	»	»	»	»	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1730	»	5	1738 75	8 75	»
Canal de Suez	501 25	»	»	503 75	2 50	»
Transatlantiques.	520	»	»	527 50	7 50	»
Autrichiens	417 50	»	7 50	422 50	5	»
Sud-Autrich.-Lombards.	562 50	»	1 25	566 25	3 75	»
Victor-Emmanuel.	420	»	»	422 50	2 50	»
Russes.	418 75	6 25	»	418 75	»	»
Romains.	410	»	»	410	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	681 25	3 75	»	688 75	7 50	»
Saragosse	640	»	1 25	638 75	»	1 25
Portugais	510	2 50	»	510	»	»
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	306 25	»	»	306 25	»	»
Orléans.	302 50	»	»	302 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	»	»	»	301 25	»	»
Ouest	296 25	»	»	296 25	»	»
Midi.	296 25	»	»	296 25	»	»
Est.	298 75	»	»	297 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.